

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnement : Pour Roubaix, 25 francs par an.
14 » six mois.
7 50 » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grand-Rue, 56.

On rend compte, des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE, BULLIER et C^o, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFITTE BULLIER et C^o pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 6 Janvier 1866.

BULLETIN.

Un décret, inséré au *Moniteur*, fixe au lundi 22 janvier la convocation du Sénat et du Corps législatif.

L'opinion publique en Angleterre exerce, on le sait, une influence souvent décisive sur les résolutions du gouvernement et c'est, personne également ne l'ignore, par l'agitation qui se produit au moyen des meetings que les masses font parvenir aux conseillers de la Couronne et souvent même jusqu'au Trône l'expression de leurs vœux. C'est ainsi qu'en ce moment même la question de la réforme parlementaire provoque, de l'autre côté du détroit, des démonstrations, qui bien que tardives, n'en portent pas moins avec elles leur signification, d'autant plus qu'elles éclatent peu de jours avant la réunion du parlement. Ajoutons que l'autorité qu'exerce la parole toujours écoutée de M. Bright est une circonstance dont il importe également de tenir le plus grand compte.

C'est dans un meeting tenu, il y a trois jours, au théâtre royal de Rochdale, que M. Bright a de nouveau abordé la question de la réforme parlementaire. L'orateur a été très catégoriquement sur ce sujet qui, jusqu'ici, avait été envisagé plutôt au point de vue théorique qu'au point de vue pratique.

La partie du discours de M. Bright dans laquelle il a fait de l'extension du droit de suffrage à toutes les classes de la société, du vote secret et d'une plus égale répartition des sièges électoraux les bases d'un nouveau bill, a été accueillie par de chaleureux applaudissements. Examinant ensuite les phases diverses que la réforme parlementaire aura à traverser avant d'atteindre son but, l'orateur exprime la conviction que ce but sera infailliblement atteint, mais à cette condition que chacun ne désespérera ni de la justice de sa cause ni de ses propres efforts.

A dater de ce jour, M. Bright peut être considéré comme ayant fait de la réforme parlementaire, la grande affaire de sa vie politique. Or, un homme de cette valeur ne s'engage pas ainsi, sans avoir mûrement pesé les conséquences de sa détermination, c'est-à-dire sans avoir la certitude de vaincre.

Les lettres de Mexico en date du 3 décembre confirment, dit le *Moniteur*, la nouvelle, de la dispersion des bandes qui avaient tenté d'investir Matamoros. Repoussés sur ce point, quelques-uns des fuyards se sont portés sur Monterey, qu'ils devraient surprendre en profitant d'un moment où cette ville se trouvait presque garnie de troupes. Ils ont pénétré dans les faubourgs, mais la garnison mexicaine tenu jusqu'à l'arrivée de renforts qui ont complètement dégagé Monterey.

Deux généraux, spécialement désignés par l'Empereur Maximilien, devaient s'occuper activement, sous les ordres directs de Sa Majesté, de l'organisation définitive de l'armée mexicaine.

Les journaux anglais sont remplis de commentaires sur l'attentat dirigé contre le Lord-lieutenant d'Irlande. Tout porte à croire que l'assassin qui a tiré sur le wagon dans lequel se trouvaient Lord Wodehouse et sa femme appartient à la secte des féniens.

On attend impatiemment les informations détaillées sur les désordres qui ont

éclaté, dit-on, sur plusieurs points de l'Espagne. Il ne semble pas toutefois que les tentatives dont il s'agit et dont le mobile n'est pas suffisamment connu aient une grande importance. Très probablement, il n'y faudra voir qu'un nouvel épisode des compétitions personnelles auxquelles l'absence d'une ferme volonté gouvernementale laisse une trop libre carrière. L'Espagne souffre à la fois du constitutionnalisme et du parlementarisme.

J. REBOUX.

La session de 1866

Quand même il ne surgirait aucun nouveau projet de réforme politique administrative, la session qui va s'ouvrir serait des plus occupées. C'est pourquoi nous émettons le vœu qu'on ne gaspille pas le temps en débats oiseux, en querelles passionnées. Leur moindre défaut est la stérilité.

La session de 1865 a laissé un reliquat considérable. Nous ne comptons pas moins de vingt projets de loi, tous importants, à l'état d'étude ou de rapport. Avec le budget voilà de la besogne pour quatre mois et plus.

Les projets de loi dont les rapports ont été lus ou déposés sur le bureau du Corps législatif sont au nombre de quatre. Voici :

1^o La loi relative à la réorganisation de la Compagnie des chemins de fer du Nord.

2^o L'institution d'un prix de 30,000 francs pour une nouvelle application de la pile de Volta.

3^o Le règlement définitif du budget de 1862. Ces diverses mesures n'entraîneront ni long examen ni discussion étendue. Elles seront probablement votées dans l'intervalle qui sépare la vérification des pouvoirs de la délibération sur l'Adresse en réponse au discours de la Couronne.

4^o L'adresse votée, le budget de 1867 déposé, on devra mettre à l'ordre du jour les projets de loi laissés, qu'on nous passe cette expression, en souffrance l'année dernière. La nomenclature ci-dessous montre suffisamment l'urgence de plusieurs le mérite de tous. Il y a :

Le projet de loi sur l'enregistrement. La contrainte par corps.

L'extension des attributions des conseils généraux et des municipalités.

Les modifications à introduire dans le régime de l'instruction primaire. La réforme douanière.

La réglementation concernant les courtiers de commerce.

Les dispositions à prendre dans le but d'activer les travaux publics de toute nature et sur tous les points du territoire.

L'abrogation des servitudes imposées, dans certains cas et sans nécessité, aux usines, forges et hauts fourneaux.

L'organisation légale des sociétés dites en participation.

L'application d'une pénalité régulière aux crimes et délits commis à l'étranger.

Nous ajouterons pour mémoire, les projets consacrés aux formalités budgétaires ou administratives.

Parmi les lois que nous venons d'énumérer, il en est, nous le répétons d'une urgence incontestable. Ainsi, la réforme de l'instruction primaire ne saurait être ajournée. La Chambre, à coup sûr, ne tombera pas dans l'utopie ruineuse de l'enseignement obligatoire et gratuit; mais il est impossible qu'elle ne fasse pas quelque chose, même beaucoup, pour remédier à l'organisation defectueuse des écoles, à la situation précaire des instituteurs. Il n'y a plus à s'abuser. Si l'on ne sort pas des errements actuels, les classes primaires seront peu à peu désertées par les maîtres capables et actifs. Se dévouer à l'instruction du peuple, c'est fort bien; encore faut-il n'être pas, durant l'âge vigoureux, sans aisance, et sans ressources lorsque la vieillesse arrive.

Le même caractère d'urgence ressort du texte des projets de loi sur les travaux publics, sur la décentralisation, sur les associations ouvrières, etc. A cet égard, nul besoin de stimuler le gouvernement; s'il a élaboré les réformes dont il s'agit, c'est afin d'en doter le pays le plus tôt

possible. On trouvera dans les orateurs ministériels prêts à discuter les discussions qu'elles comportent. Nous demandons que, de leur côté, les membres du Corps législatif y mettent l'assiduité, l'assiduité nécessaires. Avec une assiduité dont on aurait tort de nous vanter, nous aurons, ce qui d'ailleurs n'en aurait pas l'expression, nous dirons, dans Royer-Collard, qu'à l'exemple des constitutions politiques, les assemblées parlementaires ne sont pas des tentes dressées pour le sommeil. Le mandat de député est à la fois un titre d'honneur et une obligation de labeur. Pour justifier l'un il faut ne point oublier l'autre.

A. BAYET.

L'exposé financier que M. Fould et le retour à l'amortissement ont apporté un élément intéressant aux discussions de cette semaine. Mais il semble que ce mot d'amortissement si précieux jadis, ne résonne plus aussi agréablement aux oreilles. On paraissait se résoudre à ne plus voir fonctionner ce rouage utile, et le public a semblé plus étonné encore que satisfait des promesses contenues dans le rapport du ministre des finances.

Nous ne saurions, pour notre part, nous empêcher de louer les intentions que révèle ce projet. La Caisse d'amortissement, grâce à sa réorganisation, pourra appliquer en 1867 30 millions de francs de rachats de rentes; elle se chargera de verser le temps des 30 millions dus par l'Etat. La garantie de ces versements sera assurée par les crochets des informations puisées à des sources sérieuses, quel serait le mode employé par M. Fould afin de procurer à la Caisse d'amortissement les ressources nécessaires pour fonctionner dans un champ aussi vaste?

Toutes les forêts de l'Etat serviraient de dotation à la Caisse d'amortissement, sauf une réserve suffisante pour constituer un revenu de 10 millions. A cette dotation viendrait s'ajouter la nu-propriété de tout le réseau des chemins de fer français, d'une valeur totale de 9 milliards. De plus, la Caisse recevrait les revenus de l'impôt du dixième sur les voyageurs, les produits des forêts de l'Etat et des coupes autorisées. Enfin, tous les excédents du budget ordinaire lui seraient attribués.

On voit par ces quelques détails quelle garantie considérable est offerte aux rentiers, surtout si l'on réfléchit que dans quatre-vingts ans la nu-propriété des chemins de fer français devient réalisable. (*Moniteur industriel.*)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Londres, 4 janvier, 4 heures.

Consolidés anglais, 87. — Consolidés turcs, 42.

Il a été retiré aujourd'hui 70,000 liv. st. de la Banque d'Angleterre.

Francfort, 4 janvier.

La Gazette des Postes a reçu de Vienne le télégramme suivant :

« Un rescrit impérial convoque les députés de Transylvanie à Pesth pour régler définitivement les rapports d'union. La sanction impériale est réservée jusqu'à ce que la solution légale de la question soit devenue un fait accompli. Le Dète de Transylvanie est ajournée en attendant. »

Sanghai, 9 décembre.

(par le télégraphe de Pointe-de-Galle) On mande du Japon que le Mikado a sanctionné le traité conclu avec les étrangers. Les ports d'Ossaca et d'Hiego seront ouverts le 1^{er} janvier sur la base des tarifs actuels.

Bombay, 13 décembre, (voies de Suez) Le bruit court que des troubles ont éclaté dans l'Afghanistan et à la frontière du Punjab, mais on ne redoute aucun désordre sur le territoire anglais. Le maintien du traité avec le Bouton paraît douteux.

Rome, 4 janvier.

Depuis la publication de l'édit contre le brigandage, trente brigands se sont ren-

due aux autorités pontificales. — Le chemin de fer de Rome à Foligno (167 kilomètres) a été ouvert aujourd'hui au public.

La congrégation de l'Index a condamné l'ouvrage de philosophie religieuse *Ferre et Ciel* par Jean Reynaud ;

La Confession publique d'un prisonnier de l'inquisition romaine (en italien);

Les Origines du mal dans l'Eglise catholique (en italien);

L'Histoire du schisme religieux entre l'Orient et l'Occident par Pichler (en allemand.)

Madrid, 4 janvier, midi.

Deux régiments incomplets de cavalerie, cantonnés à Aranjuez et à Ocaña, se sont soulevés hier matin. Les chefs et la plus grande partie des officiers n'ont pas pris part au mouvement. Le général Zabala, ministre de la marine, s'est mis immédiatement à leur poursuite avec une forte colonne. Les insurgés, à la tête desquels s'est mis le général Prim, se retiennent en désordre pour gagner, assure-t-on les montagnes de Cuenca. On n'attribue pas d'importance à ce mouvement qui ne trouve pas d'écho ni de sympathies dans les populations. Madrid, ainsi que les provinces jouissent d'une tranquillité parfaite.

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 5 janvier.

Il n'y a rien de vrai dans le bruit répandu par quelques journaux d'une prochaine modification ministérielle.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir la mesure relative aux recettes générales se résume dans une simple transformation de titre. Les journaux de province nous apprennent que la plupart des receveurs généraux ont pris, à partir du 1^{er} janvier, le titre de trésoriers-payeurs. Quant aux payeurs départementaux, on ne procédera à leur égard que par voie d'extinction. Un certain nombre resteront, à titre de comptables directeurs attachés aux nouvelles trésoreries.

La commission chargée de centraliser les souscriptions pour le monument à élever au général de Lamoricière, s'est réunie aujourd'hui chez le général Changarnier, son président. Les sommes jusqu'à présent recueillies donnent un total de près de 150,000 fr., et il para qu'il était temps d'arriver au meilleur emploi de ces offrandes.

On assure que le dessein de la commission serait de consacrer à la fondation d'un établissement hospitalier, érigé en Algérie ou en France, et dans lequel seraient reçus et soignés d'anciens zouaves et d'anciens soldats de l'armée d'Afrique. Un chapelain, dont les fonctions seraient tout honorifiques, visiterait ce petit hospice militaire, où une simple plaque de marbre perpétuerait le nom du général.

MM. Dubois, Herold et Herisson ont déposé avant-hier au Conseil d'Etat le projet de loi relatif aux étudiants condamnés par le conseil académique et le conseil impérial de l'instruction publique.

L'Empereur est allé hier avec le prince Hohenzollern, chasser dans les tirés de Versailles. S. M. était accompagnée de M. le comte Valévski, du général Fleury, de M. Toulougeon et de plusieurs autres invités. La chasse a été très belle. L'Empereur est rentré vers 6 heures à Paris.

S. M. l'impératrice est allée avant-hier rendre à la princesse Mathilde sa visite du jour de l'an.

Le prince Impérial s'est rendu aussi au Palais-Royal pour offrir ses cadeaux à ses cousins le prince Victor et le prince Louis, fils du prince Napoléon et de la princesse Clotilde.

On dit que le prince Napoléon prendra part à la discussion de l'Adresse du Sénat.

M. Van Fraëet, ministre de la maison du roi des Belges, vient d'arriver à Paris.

Le bruit court au Palais que la Cour impériale de Paris a résolu d'évoquer l'affaire du *Constitutionnel*.

Le public est facheusement impressionné par cette révélation que les fonds transmis de Paris et des départements pour les ouvriers cotonniers en chômage et pour les incendiés de Limoges n'ont pas reçu jusqu'à présent leur destination.

Ajoutons que les sequestres désignés judiciairement pour le soin des intérêts du *Constitutionnel* et du *Pays*, sont dans l'intention de réparer immédiatement cet oubli véritablement inexplicable.

M. Leo Lespès (Thimothée Trimm) débute mercredi prochain à la salle Valentin... A *batons rompus*, tel est le titre de la conférence que fera le rédacteur du *Petit Journal* au bénéfice de la caisse de secours des gens de lettres.

Pour toute la correspondance, J. Reboux.

On lit dans l'Union :

« Un jeune étudiant, on ne dit pas lequel, mais à coup sûr ce n'est pas Pipé-en-Bois, a écrit au *Monde* pour lui faire part de la résolution accomplie par deux jeunes gens de nos écoles. MM. François Narcisse Lelièvre, étudiant en médecine de trois années, et Désire-Victor Hubert, étudiant en pharmacie, également de trois années, viennent de s'embarquer à Marseille pour rejoindre, comme volontaires, l'armée pontificale. Il est bon que les journaux, qui ont fait connaître les détails du meeting de Liège, publient aussi l'exemple de ce dévouement pour le Pape, dont la cause n'est pas abandonnée dans le monde catholique. Les sympathies qu'emportent l'eslime et les sympathies de beaucoup d'étudiants. »

On lit dans le Monde :

« La politique proprement dite fait trêve en ce moment en Belgique. Dans un article qui a fait sensation et qui a paru récemment, le *Journal de Bruxelles* déclare que les catholiques comptent de s'abstenir de tout acte agressif, mais qu'ils sont bien décidés à se tenir sur la défensive. D'où il résulte que si l'irritation des dernières années recommence, il sera constaté une fois de plus que les catholiques n'en sont point les provocateurs. Chose curieuse et qui mérite d'être notée, l'*Etoile Belge*, petite feuille libérale au service du ministère et beaucoup lue dans les cabarets de Bruxelles, remercie le *Journal de Bruxelles* de cette attitude et termine son article en avouant que les libéraux ont un grand *mea culpa* à faire de l'exaspération que leurs vœux ont produite depuis quelques années. »

BULLETIN INDUSTRIEL & COMMERCIAL.

Le bilan de la banque de France se ressent des besoins, qui n'ont d'ailleurs rien d'imprévu à cette époque de l'année. L'encaisse métallique a fléchi de 443 à 419 millions en même temps que le portefeuille s'élevait à Paris de 323 à 363 millions et dans les succursales, de 330 à 361 millions, soit une augmentation totale de 70 millions. La circulation des billets s'est accrue, d'autre part, de 879 à 948. Le compte-courant du Trésor créancier a diminué de 51 millions, il n'est plus qu'à 69 millions. Les comptes particuliers se sont élevés à Paris de 144 à 146 millions, et dans les succursales de 27 à 34 millions. Le chapitre des avances présente une légère augmentation pour les avances sur valeurs.

Le bilan hebdomadaire de la Banque d'Angleterre donne les résultats suivants : Augmentation : Comptes particuliers, 1,492, 020 livres sterling; portefeuille, 2,224, 373 liv. st.

Diminution: réserve des billets, 1, 624, 600 liv. st.; encaisse métallique, 296,919 liv. st.; Compte du trésor, 964,906 liv. st.